



# ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Bureau IEN du second degré

Affaire suivie par :  
Laëtitia CANGELOSI  
Isabelle CHAVEYRIAT  
Zahoua DJENADI  
Valérie PIERNAS

Tél : 04 42 91 70 40

Mél :

[laetitia.cangelosi1@ac-aix-marseille.fr](mailto:laetitia.cangelosi1@ac-aix-marseille.fr)  
[isabelle.chaveyriat@ac-aix-marseille.fr](mailto:isabelle.chaveyriat@ac-aix-marseille.fr)  
[zahoua.djenadi@ac-aix-marseille.fr](mailto:zahoua.djenadi@ac-aix-marseille.fr)  
[valerie.piernas@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.piernas@ac-aix-marseille.fr)

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
Cedex 1

## Inspection de l'éducation nationale du second degré Enseignement technique Sciences biologiques et sciences sociales appliquées

Aix-en-Provence, le 10 septembre 2024

### **Lettre de rentrée 2024 des IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées destinée aux enseignants des spécialités : Biotechnologies, Sciences et Techniques Médico-sociales, Coiffure, Esthétique, Horticulture, Prothèse dentaire, Ortho-prothèse des SEGPA, LP, SEP de Lycée, LPO, EREA, LPP, GRETA et CFA.**

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

A l'occasion de cette nouvelle rentrée scolaire, nous adressons nos remerciements à tous ceux qui se sont engagés au service de la réussite des élèves, mais aussi de l'accompagnement des enseignants en acceptant des missions de tutorat et de formation. La session des examens 2024 s'est bien déroulée grâce à la mobilisation de la majorité des collègues sollicités à cet effet.

Déplorant néanmoins de nombreuses absences non justifiées, nous tenons à rappeler aux personnels concernés, l'article D9911-31 du Code de l'Éducation : « *Est considéré comme charge normale d'emploi l'obligation, pour les personnels des établissements d'enseignement relevant du ministère de l'éducation nationale, de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés par leurs titres ou emplois* ».

Nous tenons également à rappeler l'obligation d'organisation et d'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel selon la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 (BOEN du 31 mars 2016). **Le suivi des élèves ne peut se limiter à un simple appel téléphonique.**

Cette année l'équipe d'inspection est composée de :

- Laëtitia CANGELOSI Faisant Fonction (poste de Magali ROBAGLIA)
- Isabelle CHAVEYRIAT
- Zahoua DJENADI Faisant Fonction
- Valérie PIERNAS

Le pilotage pédagogique des filières relevant du champ des sciences biologiques et sciences sociales appliquées est précisé en annexe 1. Pour toute question pédagogique, nous vous invitons à prendre l'attache de l'inspectrice en charge du diplôme ou des disciplines tel que répertorié dans cette annexe. L'accompagnement des établissements et des réseaux se fera en fonction de la répartition jointe en annexe 2.

Pour tout questionnement pédagogique ou didactique lié aux programmes, référentiels et méthodes, vous pouvez nous écrire directement. Par contre, tout courrier relatif à des questions réglementaires, administratives ou pédagogiques (organisation des enseignements par exemple) doit être rédigé sous couvert du chef d'établissement.

Chaque professeur est doté d'une adresse professionnelle électronique académique nom.prénom@ac-aix-marseille.fr qui est à **utiliser obligatoirement pour toute communication professionnelle.**

« ...l'ensemble des priorités fixées pour la rentrée 2024 peut au fond se résumer à une seule : **assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, pour ne laisser aucun élève sur le bord du chemin.** Cette exigence est au cœur du métier et de l'engagement professionnel de chaque personnel de l'éducation nationale. Elle en fait la force et en impose le respect ».

« Plus que jamais, notre société a besoin d'école. Besoin d'école pour porter chacun au plus haut de ses aptitudes, pour réduire les inégalités et pour construire notre avenir commun ».



## 1. Priorités de cette rentrée

La circulaire de rentrée 2024, que nous vous invitons à consulter, détaille les priorités de l'année scolaire 2024-2025, centrées sur la cohésion. A cet égard, nous vous encourageons à poursuivre ensemble, la mise en œuvre de la réforme du lycée professionnel.

L'année 2024-2025 sera marquée par la réorganisation de l'année de terminale (mesure 4) dans l'objectif de mieux accompagner les élèves vers une insertion professionnelle ou une poursuite d'études, ainsi que par une nouvelle grille horaire devant garantir la consolidation des savoirs fondamentaux.

Nous vous engageons à poursuivre le travail engagé sur l'enseignement et l'évaluation par compétences, le travail collaboratif, les pratiques innovantes encourageant la remobilisation des élèves les plus fragiles, les actions permettant le développement de l'esprit critique et la compréhension des enjeux du monde actuel.

## 2. Informations académiques

- **Transformation de la voie professionnelle et réforme du lycée professionnel** : Nous vous prions de consulter l'ensemble des documents mis en ligne sur le site Eduscol et notamment les guides et vadémécum pédagogiques :

<https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Le projet remplace le chef d'œuvre en Baccalauréat Professionnel à la rentrée 2024.

Circulaire du 2-7-2024 dans le BOEN du 11 juillet 2024 NOR : MENE2416916C

De fait, l'ensemble documentaire accessible via le lien ci-dessous sera prochainement actualisé  
[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2021-03/v2\\_aix-marseille\\_cdo\\_propositions\\_filieres\\_sbssa\\_-\\_24\\_mars\\_2021.pdf](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2021-03/v2_aix-marseille_cdo_propositions_filieres_sbssa_-_24_mars_2021.pdf)

- **Notre école faisons-là ensemble (conseil national de la refondation) et la journée académique de la pédagogie (JAP)** : Nous comptons sur votre mobilisation pour être force de proposition. Il convient de faire remonter vos projets pour la JAP avant décembre 2024.

<https://eduscol.education.fr/3791/projets-portes-dans-le-cadre-de-notre-ecole-faisons-la-ensemble>

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10407792/fr/accueil](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10407792/fr/accueil)

- **Inscription au DNB et CFG des élèves de 3<sup>ème</sup> bénéficiant de la SEGPA** : Ces élèves doivent prioritairement être inscrits au DNB série professionnelle et éventuellement au DNB série générale, si leur niveau est jugé suffisant par l'équipe pédagogique. Ils doivent également impérativement être tous inscrits au CFG.

- **L'attestation de compétences professionnelles** est destinée aux élèves en situation de handicap bénéficiant d'un PPS qui risqueraient de ne pas obtenir toutes les unités du CAP. Dans cette perspective, il est rappelé qu'un livret de suivi des activités professionnelles doit être régulièrement renseigné, y compris dans le cadre des PFMP.

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10510897/fr/evaluation-des-competences-professionnelles?hlText=attestation+de+comp%C3%A9tences](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10510897/fr/evaluation-des-competences-professionnelles?hlText=attestation+de+comp%C3%A9tences)

- **Inscription aux Worldskills** pour la promotion des métiers et la valorisation des jeunes dans leur parcours de formation. Le calendrier 2025 sera prochainement disponible sur le site [worldskills-France.org](https://www.worldskills-france.org)

- **Inscription au concours général des métiers** de l'esthétique cosmétique parfumerie et au concours général des métiers de la coiffure à compter de la session 2024.

Arrêté du 6 juillet 2022 publié au JORF n°0180 du 5 août 2022

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046144176>

- **Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)** :

Décret n° 2017-786 du 5 mai 2017 - Arrêté du 5 mai 2017 – Arrêté du 21 juin 2019.

Ils sont notifiés sur **I-PROF** généralement avant les congés d'été aux professeurs concernés. Après l'observation en classe, l'entretien permet d'échanger sur les différents items contenus dans le "document de référence de l'entretien", document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière qu'il est possible de renseigner et de transmettre par mail en amont de la visite ou en direct en format papier, à l'inspectrice concernée.

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>



- **Inscription dans une démarche de candidature au poste de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)** : ouverte aux enseignants titulaires justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'enseignement ou la formation.  
Circulaire N° 2016-137 du 11 octobre 2016 publiée au BOEN n° 37 du 13 octobre 2016  
<https://www.education.gouv.fr/bo/16/Hebdo37/MENH1613887C.htm>
- **Inscription au Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée CAPPEI** pour les PLP BSE intervenant auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers. Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017.  
[https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo7/MENE1704263C.htm?cid\\_bo=113028](https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo7/MENE1704263C.htm?cid_bo=113028)

### 3. Actualité des filières et des enseignements

- **Les travaux pratiques en ateliers** : Nous rappelons que la responsabilité des enseignants est engagée lors des séances d'enseignement. Nous vous demandons de former les élèves à la sécurité dès les premières heures d'enseignement et de garder une trace écrite de la formation de chaque élève. Il convient également de vous conformer aux consignes du chef d'établissement et de prendre connaissance de la note actualisée des IEN SBSSA relative aux règles d'hygiène, de sécurité et d'étiquetage alimentaire.

- **Les certifications :**

Première certification en 2025 pour le CAP Agent Accompagnant au Grand Age (CAP « 2AGA »)

Arrêté du 6 février 2023 publié au JORF n°0062 du 14 mars 2023

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047304907>

Guide d'accompagnement pédagogique disponible sur le site académique :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-08/gap\\_2aga\\_et\\_mcad\\_12\\_juin\\_2023.pdf](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023-08/gap_2aga_et_mcad_12_juin_2023.pdf)

Edition éminente d'un ensemble documentaire académique.

Première certification en 2026 pour le Bac Pro Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques (« PIPAC »)

Arrêté du 27 avril 2023 publié au JORF n°0126 du 2 juin 2023

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047618976>

Guide d'accompagnement pédagogique disponible sur le site académique :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023\\_09/guide\\_daccompagnement\\_bcp\\_pipac\\_040523\\_2023-09-05\\_21-58-57\\_273.pdf](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2023_09/guide_daccompagnement_bcp_pipac_040523_2023-09-05_21-58-57_273.pdf)

- **La prévention santé environnement (PSE)** : Le cadre réglementaire, les programmes, les modalités d'évaluation, ainsi que de nombreuses ressources sont disponibles à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid144228/pse-voie-pro.html>

En CAP : La formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), intégrée dans le module C8 « La gestion des situations d'urgence », **doit être dispensée** par un formateur SST habilité, **au cours de la première année** de CAP en raison de l'horaire annuel de 43,5h attribué par le ministère :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2021-02/ccf-pse-cap-2021-aix-marseille\\_vd.pdf](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/upload/docs/application/pdf/2021-02/ccf-pse-cap-2021-aix-marseille_vd.pdf)

Pour les élèves entrés en cours de formation, il convient de récupérer **le plus tôt possible**, les grilles d'évaluation de la situation pratique auprès de l'établissement d'origine ou à défaut, d'organiser l'évaluation.

En Bac Pro : Il est fortement recommandé de former les élèves dans le cadre d'un horaire laissé à l'appréciation des établissements, autre que celui de la PSE. Le ministère de l'Éducation nationale et l'INRS ont défini des modalités particulières uniquement pour les jeunes préparant un bac pro en formation initiale.

<https://eduscol.education.fr/document/43066/download>

Les documents administratifs et technico-pédagogiques spécifiques et nécessaires à la mise en œuvre des formations SST se trouvent sur l'espace cloud du dispositif SST.

<https://isicloud.inrs.fr/index.php/s/CQDaOfXn1h0Xuh0>



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection de l'éducation nationale du second degré  
Enseignement technique  
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées**

Pour candidater aux formations de formateur SST (initiale et MAC) ou PRAP2S et/ou pour toute difficulté relative à l'application Ogeli il convient de s'adresser à la correspondante de la mission prévention sécurité, Céline CAUJOLLE (mission.prevention.securite@ac-aix-marseille.fr).

Pour l'enseignement de la prévention des risques professionnels en CAP et en Bac Pro, il est conseillé d'utiliser l'outil Tuto'Prev.

- **La SVT enseignée aux élèves de 3<sup>ème</sup> (prépa-métiers, Segpa, Ulis, UPE2A) présentant le DNB série professionnelle** : Le programme en vigueur est celui publié au BOEN n° 31 du 30 juillet 2020 :

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite\\_obligatoire/37/7/Programme2020\\_cycle\\_4\\_comparatif\\_1313377.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf)

Vadémécum 3<sup>e</sup> prépa-métiers :

<https://eduscol.education.fr/document/1920/download>

- **Les enseignements adaptés, champs HAS et ERE en SEGPA** : Les documents d'accompagnement et d'équipement mis à jour en 2022 sont téléchargeables via le lien : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_11043302/de/document-d-accompagnement-et-d-equipement-pour-les-champs-professionnels-des-colleges-segpa](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11043302/de/document-d-accompagnement-et-d-equipement-pour-les-champs-professionnels-des-colleges-segpa)

D'autres informations utiles sont disponibles sur :

<https://www.ac-aix-marseille.fr/troubles-specifiques-du-langage-et-des-apprentissages-un-guide-pour-prevenir-reperer-et-orienter-124767>

<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/circo-marseille-belledemai/spip/Vademecum-Scolariser-les-eleves-a-besoins-educatifs-particuliers-129.html>

- **Les sites pédagogiques disciplinaires** : Nous vous invitons à participer à leur enrichissement en soumettant des productions (donnant lieu à rétribution) qui pourraient être mutualisées.

#### Sciences et techniques médico-sociales

Webmestre Valérie NOEL, LP Blériot Marignane : [valerie.noel@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.noel@ac-aix-marseille.fr)

[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_65528/fr/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_65528/fr/accueil)

#### Soins et services à la personne

Webmestre Catherine GUENOT-MARTY, LP Maria Casarès Avignon :

[catherine.marty@ac-aix-marseille.fr](mailto:catherine.marty@ac-aix-marseille.fr)

[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_100381/fr/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_100381/fr/accueil)

#### Biotechnologies en LP

Webmestre Aurélie GIACOMETTI, SEGPA Marcel Pagnol Martigues : [aurelie.giacometti@ac-aix-marseille.fr](mailto:aurelie.giacometti@ac-aix-marseille.fr)

[www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_66314/fr/accueil](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_66314/fr/accueil)

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration, nous vous souhaitons une bonne année scolaire et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Laëtitia  
CANGELOSI

Isabelle  
CHAVEYRIAT

Zahoua  
DJENADI

Valérie  
PIERNAS

Inspectrices Éducation Nationale  
Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées

P.J : Annexe 1 - Répartition des filières par inspectrice SBSSA 2024-2025  
Annexe 2 - Répartition des établissements par inspectrice SBSSA 2024-2025